

Résolution 766

pour la reconnaissance et l'encouragement du bénévolat, y compris par des aménagements fiscaux coordonnés entre les cantons

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant :

- que les bénévoles jouent un rôle déterminant notamment dans les associations de soutien aux activités sportives amateurs et dans les associations de samaritains en Suisse et à Genève ;
- que le nombre de bénévoles dans ces deux domaines subit une lente mais constante érosion ;
- que la nouvelle constitution genevoise souligne l'opportunité et la nécessité de reconnaître et de soutenir le bénévolat (art. 211, al. 1),

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès de la Conférence des directeurs cantonaux des finances afin de vérifier quelles mesures les cantons ont déjà prises ou sont susceptibles de prendre – de concert et en coordination avec la Confédération – pour encourager et soutenir, y compris fiscalement, l'exercice du bénévolat dans des domaines comme par exemple les sports amateurs pour les jeunes et l'engagement dans des activités de protection sanitaire.